

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

20260928-002

KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

OBJET / GAIA : Communication des décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra :	29
Nombre de présents / hor zirenak :	26
Nombre de votants / bozkatu dutenak :	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Christian Devèze, conseillers municipaux.

Procurations : M. Matthieu Haramboure à Mme Emmanuelle Meynier, Mme Myriam Larroulet à M. Peio Etxeleku, M. Christian Deveze à M. Pierre Rouquenelle.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

En application des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 :

- Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 13 juin au 11 septembre 2026 : achat de concessions 30 ans (+ cavurnes) : 3 ; renouvellement de concessions pleine terre 30 ans : 1 ;
- 3 juin 2026 : Avenants à des marchés publics de travaux pour la réhabilitation du mur à gauche (D-2026-009) ;
- 8 juin 2026 : Signature de trois modifications à des marchés publics de travaux pour la réhabilitation et la restructuration de l'Orangerie (D-2026-011) ;
- 17 juin 2026 : Signature d'une modification à un marché public de travaux pour la réhabilitation et la restructuration de l'Orangerie (D-2026-012) ;
- 7 juillet 2026 : Tarif du droit de place applicable aux marchés nocturnes (D-2026-013) ;
- 15 juillet 2026 : Avenants à des marchés publics de travaux pour la réhabilitation du mur à gauche (D-2026-014) ;
- 21 juillet 2026 : Signature d'une modification à un marché public de travaux pour la réhabilitation et la restructuration de l'Orangerie (D-2026-015) ;

- 24 juillet 2026 : Ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal de la Commune (D-2026-016) ;
- 27 juillet 2026 : Avenants à des marchés publics de travaux pour la réhabilitation du mur à gauche (D-2026-014 bis) ;
- 28 juillet 2026 : Signature d'une modification à un marché public de travaux pour la réhabilitation et la restructuration de l'Orangerie (D-2026-017) ;
- 28 juillet 2026 : Avenant à un marché public de travaux pour la réhabilitation du mur à gauche (D-2026-018) ;
- 18 août 2026 : Modification des tarifs d'occupation du domaine public applicables aux exposants de la Fête du Gâteau Basque (D-2026-019) ;
- 20 août 2026 : Modification des tarifs d'occupation du domaine public applicables aux exposants de la Fête du Gâteau Basque (D-2026-019A) ;
- 27 août 2026 : Mise à disposition à titre onéreux d'un véhicule communal au profit de l'association Sukila – déplacement des 29 et 30 août 2026 (D-2026-020) ;
- 3 septembre 2026 : Autorisation d'occupation temporaire des jardins de la Villa Arnaga pour la réalisation d'un shooting photographique (D-2026-021) ;
- 8 septembre 2026 : Mise à disposition à titre onéreux d'un véhicule communal au profit de l'association Sukila – déplacement du 11 au 14 septembre 2026 (D-2026-022).

Le Conseil municipal

PREND ACTE des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



Esteban GARRASTAZU

Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



Peio ETXELEKU

Saioko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains